



CCCPS / 2022 / DE024
7.1.2 Budgets et comptes des SPICS

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Affectation du résultat du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Les résultats des comptes administratifs 2021 des budgets annexes, conformes avec ceux des comptes de gestion fournis par la Comptable des Finances Publiques, sont adoptés par ce Conseil Communautaire. Il convient maintenant d'affecter ces résultats.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à couvrir le déficit de la section d'investissement y compris les restes à réaliser 2021 reportés sur 2022.

Ce budget présente un résultat global de clôture excédentaire en fonctionnement et excédentaire en investissement. Ces résultats sont reportés dans le budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat Exercice 2021	+ 7 233.56 €
Report antérieur N-1	- 3 744.53 €
Report en fonctionnement R 002 sur BP 2022	+ 3 489.03 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat Exercice 2021	+ 6 859.75 €
Report antérieur N-1	+ 16 125.85 €
Besoin / Excédent de financement	0.00 €
Report en investissement R 001 sur BP 2022	+ 22 985.60 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables.

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales.

VU le comptes administratif 2021 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables.

VU l'avis de la commission finances et prospectives.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 4) d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables conformément au tableau ci-dessus.

V. Résultat du vote

Ruth AZAIS, Danielle BORDERES, Anne-Marie CHIROUZE, Audrey CORNEILLE, Dominique DELAYE, Sarah DUVAUCHELLE, Caryl FRAUD, Stéphanie KARCHER, Christophe LEMERCIER, Hervé MARITON, Jean-Marc MATTRAS, Morgane PEYRACHE, Jean-Pierre POINT et Boris TRANSINNE, n'ayant pas pris part au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité :

Votants POUR : 22 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

VI. Annexes

- La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le - 7 AVR. 2022